REVUE DE PRESSE du 14 mars 2013

SOUPÇONNES DE DOPAGE

RDS-7 mars 2013

SYDNEY - Quatorze joueurs de l'équipe australienne de rugby à XIII des Cronulla Sharks de Sydney sont soupçonnés de dopage et risquent jusqu'à deux ans de suspension, ont indiqué jeudi des médias locaux, citant un rapport de l'Agence antidopage nationale (Asada).

Les joueurs ne seraient frappés que de six mois de suspension s'ils avouent dès maintenant, mais la suspension pourrait être portée à deux ans au cas où ils ne reconnaîtraient pas s'être dopés et où l'enquête les confondrait ensuite, selon l'Asada, citée par les médias.

La saison de championnat commence, et les Sharks doivent disputer leur premier match dimanche, contre les Gold Coast Titans. La Ligue australienne (NRL) a rassuré les supporteurs jeudi en déclarant que les Sharks pourraient jouer dimanche, et en exprimant son soutien au club. « La NRL prend très au sérieux l'enquête de l'Asada, on doit lui donner les moyens de suivre son cours, et il serait inapproprié de notre part de spéculer sur ses aboutissements », a déclaré son directeur général Dave Smith dans un communiqué.

« Mais, que ce soit très clair, l'énorme majorité de nos joueurs se conduisent comme il faut et sont de grands ambassadeurs de notre sport », a-t-il souligné.

Les dirigeants des Cronulla Sharks ont assuré eux aussi l'Asada de leur coopération.

Le club a été cité mi-février avec cinq autres, North Queensland, Penrith, Canberra, Newcastle et Manly, par la Commission australienne du crime (ACC) dans un rapport évoquant « l'usage répandu » d'anabolisants, d'hormones de croissance et d'insuline « par les sportifs professionnels en Australie, fournis par les médecins du sport, les coachs et l'encadrement ».

DOPAGE: QUATRE VETERINAIRES ORNAIS DEVANT LA JUSTICE

Tendance Ouest-8 mars 2013

Quatre vétérinaires ornais se retrouvent devant le tribunal correctionnel d'Alençon, pour avoir délivré du Ventipulmin, un anabolisant, sans ordonnance.

La brigade nationale d'enquêtes vétérinaires les a épinglés dans le cadre d'une enquête qui a débuté en 2009, et qui cible les vétérinaires et pharmaciens de toute la France, qui côtoient le monde hippique. Robert Tellier, vétérinaire enquêteur en chef, a fait le déplacement spécialement de Rungis, pour assister à l'audience.

C'est lui qui explique au tribunal : "le Ventipulmin est un anabolisant utilisé pour soigner les chevaux. Il est sur la l'iste 1' des substances vénéneuse. C'est un produit très surveillé, car il peut être détourné pour le dopage des chevaux, mais aussi des coureurs cyclistes, par les adeptes du culturisme, ou par certaines femmes qui veulent maigrir".

Paiement en liquide

Le Ventipulmin est un bronchiolitique dont le principe actif est le Clenbuterol, un béta-agoniste qui ne peut être délivré par un vétérinaire que sur ordonnance, et uniquement à un animal qu'il a examiné. Toute prescription doit être archivée 5 ans. Le problème, à L'Aigle, c'est que sur 162 produits, il en manque 9, délivrés sans ordonnance, à des "clients de passage" qui pour 6 d'entre eux ont payé en liquide...

"L'affaire a pris des proportions importantes"

L'un des 4 vétérinaires est présent au tribunal. Il tente de justifier : "On a été plus négligents que trafiquants"... Chaque produit n'est en effet vendu que quelques dizaines d'euros. Le professionnel de la anté animale ajoute: "Cette histoire a pris des proportions très importantes, je n'en dors plus la nuit"...

Le Conseil supérieur de l'ordre des vétérinaires, représenté par un avocat spécialisé du Barreau de Paris, est partie civile dans cette affaire. De même que l'ordre des pharmaciens, qui demande des publications judiciaires, pour l'exemple. Chacun réclame 20.000 euros de dommages en argumentant sur l'honorabilité de la profession et la défense du diplôme de vétérinaire : "Etre trahi par les nôtres", c'est insupportable", plaide Me Dechezleprêtre.

Réquisitions importantes

La procureure de la République a requis 3 mois de prison avec sursis pour chacun des 4 vétérinaires, 2.000 euros d'amende chacun, et 10.000 euros pour leur société.

Le tribunal correctionnel d'Alençon a mis son jugement en délibéré au 4 avril prochain.

Tel: 05 61 52 69 15 • Fax: 05 61 77 79 84 • E-mail: dopage.toulouse@cict.fr

REVUE DE PRESSE du 14 mars 2013

L'IIAF ENQUETE SUR 17 CAS DE DOPAGE

RDS-13/03/2013

LONDRES - Un officiel de l'IAAF dit que l'organisme qui régit l'athlétisme au niveau mondial enquête sur 17 cas où on soupçonne du dopage, en lien au programme de passeport biologique.

Thomas Capdevielle, qui est en charge des résultats antidopage pour l'IAAF, dit qu'on a identifié 36 infractions au total. Il mentionne que 19 athlètes ont déjà été punis et que 17 cas sont sous enquête.

Le passeport biologique suit l'évolution du profil sanguin d'un athlète pour dépister des variations. Le cyclisme utilise déjà ce système, et les responsables du tennis ont récemment annoncé qu'ils l'adopteront également.

DOPAGE: L'AMA VEUT RECUPERER LES POCHES DE SANG DE FUENTES

Courrier Picard-14/03/2013

L'Agence mondiale antidopage (AMA) a réitéré mardi son appel pour récupérer les poches de sang confisquées au docteur Fuentes afin de les inspecter, dans le cadre de l'affaire de dopage Puerto.

"Les poches de sang devraient être livrées à l'AMA ou toute autre organe national compétent afin de savoir à qui elles appartenaient", a déclaré un avocat de l'AMA lors du procès du docteur Fuentes qui se tient actuellement à Madrid. Fuentes est accusé d'avoir mis en danger la santé publique en réalisant des transfusions sanguines à plusieurs cyclistes de haut niveau mais peu de clients ont été nommés publiquement.

La Fédération espagnole de cyclisme (RFEC) et le comité olympique italien ont également réclamé que les poches de sang leur soient remises, contrairement à l'Union cycliste internationale (UCI).

La RFEC a par ailleurs requis une peine moins longue pour trois des co-accusés du procès Fuentes. La fédération a réclamé un an et un jour de prison pour Yolanda Fuenes, la soeur du principal accusé, Manolo Saiz et Vicente Belda, au lieu des deux ans. De son côté, le procureur continue de requérir une peine de deux ans de prison pour l'ensemble des accusés, tout comme l'AMA qui réclame en sus une suspension de 8 ans et 3 mois.

Plus tôt dans la journée, le témoignage de l'ancien cycliste Alberto Leon qui s'est suicidé en 2011 après avoir été impliqué dans plusieurs affaires de dopage, a été lu devant la cour. Dans ce texte, Leon rappelle que divers sportifs et pas seulement des cyclistes étaient clients du docteur Fuentes. L'audience a été suspendue jusqu'à vendredi, sur demande de la défense.

Tel: 05 61 52 69 15 • Fax: 05 61 77 79 84 • E-mail: dopage.toulouse@cict.fr